

modestie,—s'ils lisaient le discours que j'ai prononcé dans cette Chambre, le 4 septembre 1919, alors que l'on nous a demandé d'approuver le traité de Versailles et de nous joindre à la Société des Nations sans avoir l'assurance que les Etats-Unis feraient partie de cet organisme en dépit du fait que leurs représentants avaient proposé sa création et avaient aidé à son organisation.

Sous maints rapports, la Société accomplit une œuvre admirable, mais il faut la coopération pour qu'elle réussisse à remplir la tâche qui lui est assignée. La Société des Nations constitue le seul espoir de l'humanité de voir luire des jours meilleurs.

Mon honorable ami de la gauche (l'honorable M. Ballantyne), à l'instar de l'honorable sénateur junior d'Ottawa (l'honorable M. Lambert), a parlé du projet de reviser la loi des élections fédérales. L'occasion ne m'a pas encore été fournie de lire le rapport préparé par le comité parlementaire; cependant, si j'ai bien compris, il n'a pas pris en considération une certaine proposition que je n'ai eu l'occasion ni de discuter ni d'appuyer devant ce comité. En général, on pose la question: "De quelle manière pourrions-nous diminuer les frais d'élections?" Il va de soi que voilà une question qui n'intéresse pas particulièrement cette Chambre; cependant, pour le plus grand bien du corps politique, j'estime que tous les honorables sénateurs devraient s'intéresser à cette question. Comment faire pour diminuer les frais des élections et purifier l'atmosphère dans le voisinage des urnes électorales? Avant de nous occuper de l'affaire, j'ai l'intention de parcourir le rapport du comité parlementaire et je serai heureux de découvrir un moyen de rendre les élections moins coûteuses. Je dis "moins coûteuses", parce qu'une élection est toujours coûteuse pour quelqu'un et, assez souvent, la question se pose: Quel est donc ce "quelqu'un" qui contribue de fortes sommes pour les frais d'élections?

J'ai dit à cette Chambre, plus d'une fois, je crois, que je ne connaissais pas de meilleur remède que la loi du vote obligatoire, car il me semblait que l'électeur qui, à tous les quatre ou cinq ans, doit exercer son droit de suffrage, devrait se rendre compte de l'importance de son acte en se rendant au bureau de vote. Il ne serait nécessairement pas obligé d'exprimer son opinion sur deux ou trois candidats si aucun d'eux ne lui plaisait, mais il serait présent pour marquer son bulletin ou le laisser en blanc, à son gré. Je suis convaincu que la moitié au moins des dépenses d'élections sont dues au besoin d'amener les électeurs aux bureaux de scrutin. Il est du devoir de tout électeur d'exercer son droit

de suffrage, et l'Etat devrait le forcer à se rendre au bureau de scrutin. Il y a une loi dans plusieurs pays obligeant les électeurs à voter. S'ils n'obéissent pas, ils sont passibles de sanctions, y compris la disparition de leurs noms des listes électorales aux prochaines élections. Les honorables sénateurs qui ont été candidats aux Communes savent qu'il est coûteux de transporter les électeurs aux bureaux de scrutin, et que souvent les votants ne veulent pas de voiture commune telle que la Ford, mais s'attendent à ce que l'on mette une Rolls Royce à leur service. Je crois que les honorables sénateurs conviendront avec moi que le vote obligatoire éliminerait au moins la moitié des dépenses électorales. Je suis sûr que cette obligation légale purifierait l'atmosphère des campagnes électorales.

Avec un poste récepteur dans presque chaque maison, je suis convaincu qu'en déboursant quelques centaines de dollars un candidat pourrait atteindre la plus grande partie de ses électeurs par la radiodiffusion. Avec l'assurance que peu d'électeurs oseraient violer la loi du vote obligatoire, il n'aurait pas besoin de compter sur personne pour le transport des votants aux bureaux de scrutin. N'étant pas tenu à cette dépense, il pourrait faire la lutte à un riche adversaire. On dira peut-être que l'homme riche pourrait dépenser largement pour sa propagande. C'est vrai, mais je suis sûr que grâce à ses discours irradiés et son contact personnel avec les électeurs un candidat possédant quelque argent pourrait faire sa campagne avec de bonnes chances de succès.

Comme je l'ai déjà dit, je vais lire le rapport du comité de la Chambre des communes. La presse m'a appris qu'il a rejeté une proposition en faveur du vote obligatoire. Je vais m'assurer si le comité a suggéré quelque meilleure méthode que celle que j'ai toujours appuyée.

L'honorable M. BEAUBIEN: L'honorable sénateur ne pense-t-il pas qu'une campagne à la radio serait excessivement coûteuse?

L'honorable M. DANDURAND: Il y aurait des dépenses peut-être, mais avec une radiodiffusion de la Commission du gouvernement, les candidats durant les trente jours antérieurs à l'élection pourraient irradier leurs discours sans se ruiner.

L'honorable J. J. HUGHES: Je désire présenter quelques observations. Si mes honorables collègues le préfèrent, je proposerai que la suite du débat soit renvoyée à demain.

Des VOIX: Non.

L'honorable M. HUGHES: Honorables sénateurs, je désire me joindre à ceux qui ont